

# Je vote !

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François par Martin Maltais, président d'élection que :

1. Le poste de préfet de la MRC du Haut-Saint-François est ouvert aux candidatures.
2. Toute déclaration de candidature au poste de préfet devra être produite au bureau du président d'élection, au centre administratif de la MRC du Haut-Saint-François, 85, rue du Parc, Cookshire, (819) 560-8400, aux heures et aux jours suivants :

Du vendredi 22 septembre 2017 au 6 octobre 2017, et ce, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00. Il est à noter que le vendredi 6 octobre 2017, le bureau sera ouvert de 9h à 16h30 de façon continue.

- 3- Si plus d'un candidat pose sa candidature au poste de préfet, un scrutin sera tenu le dimanche 5 novembre 2017 de 10h à 20h. Un vote itinérant de 8h à 11h (dans les municipalités concernées) et un vote par anticipation, de 12h à 20h seront tenus le dimanche 29 octobre 2017.

4- J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, Sonia Breault, et à titre d'adjointe au président d'élection, Lyne Gilbert.

5- Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivant : MRC du Haut-Saint-François, 85, rue du Parc, Cookshire, J0B 1M0 (819) 560-8400 au poste 2102.

Donné à Cookshire le 20 septembre 2017

Le président d'élection, **MARTIN MALTAIS**



## AVIS PUBLIC aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Martin Maltais, président d'élection, aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale de la MRC pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- 1- Avoir 18 ans le 5 novembre 2017.
- 2- Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1 septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
- 3- Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François depuis au moins 12 mois le 1 septembre 2017 ;
- 4- Avoir transmis à la MRC, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale de la MRC au plus tard le 1er octobre 2017.

AVIS PUBLIC est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale de la MRC pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- 1- Avoir 18 ans le 5 novembre 2017.
- 2- Être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1 septembre 2017.

Et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

3. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François depuis au moins 12 mois le 1 septembre 2017.
4. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité de copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le 1 septembre 2017;
5. Avoir transmis à la MRC, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 1er octobre 2017.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 1er octobre, mais au plus tard le 13 octobre 2017, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale de la MRC.

**UN MODÈLE DE FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE PROCURATION EST DISPONIBLE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION. LES DEMANDES D'INSCRIPTION ET LES PROCURATIONS PRENNENT EFFET LORS DE LEUR RÉCEPTION ET DEMEURENT VALIDES TANT QU'ELLES NE SONT PAS RETIRÉES OU REMPLACÉES.**

**IMPORTANT** Le fait d'être inscrit sur la liste électorale de la municipalité locale, s'il y a élection à celle-ci, ne vous inscrit pas automatiquement sur la liste de la MRC. Également, le fait d'être inscrit sur celle de la MRC ne vous inscrit pas automatiquement sur celle de la municipalité locale. Vous devez vous inscrire aux deux listes. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec le président d'élection :

Bureau du président d'élection

Centre administratif de la MRC du Haut-Saint-François

85, rue du Parc, Cookshire, (Québec), J0B 1M0

(819) 560-8400, poste 2102

Donné à Cookshire le 20 septembre 2017

Le président d'élection, **MARTIN MALTAIS**